

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 997

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure

ARTICLE 51 BIS

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« alinéa précédent »,

les mots :

« avant-dernier alinéa du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.